

Chômage dans l'industrie minière

Cette atteinte portée à un droit constitutionnel fondamental des provinces constitue un tournant dans l'histoire canadienne. Nous avons adopté le système américain consistant à laisser à nos tribunaux le soin de décider de ce qui est constitutionnel au lieu de s'en remettre aux assemblées législatives et aux citoyens. Il s'agit là d'une décision capitale qui ne me réjouit guère aujourd'hui. J'ai posé cette question au ministre de la Justice en 1974 et j'ai interrogé le premier ministre (M. Trudeau) à ce sujet vendredi dernier, et lorsque j'ai pu enfin prendre la parole aujourd'hui pour évoquer une affaire aussi cruciale pour la cause de l'unité nationale de notre pays, le premier ministre s'est délibérément levé de son siège et a quitté cette assemblée. Le manque de maturité est un mal communément répandu mais il est fort regrettable de le remarquer chez des premiers ministres.

En 1974, le gouvernement fédéral a pris la décision de déférer ce cas devant la Cour suprême. Il a exercé des pressions sur la cour pour qu'elle adopte cette nouvelle interprétation de la constitution sans soumettre au préalable la question au pays. Ce sont toutes ces causes qui se conjuguent aujourd'hui et font que ce sont les mineurs, non seulement ceux de Sudbury mais ceux de Colombie-Britannique et de partout ailleurs dans notre pays, qui font les frais de cette politique. Qui sème le vent récolte la tempête.

Non seulement assistons-nous à la fermeture de mines et à la baisse de l'emploi, monsieur l'Orateur, mais comme le ministre l'a fort bien fait remarquer, lorsque vous éliminez toute perspective de profit en instituant des taux exorbitants avoisinant une moyenne de 85 p. 100, vous forcez les actionnaires à transférer leurs capitaux vers des secteurs plus intéressants. Ce n'est pas du sort de l'Indonésie dont nous devrions nous préoccuper. Le fait est que l'année dernière des sociétés opérant en Ontario, telles que Stelco, Dofasco et Algoma ont transféré leurs activités au Wisconsin et au Minnesota pour entreprendre l'exploitation du coûteux minerai de taconite en immobilisant aux alentours de 500 millions de dollars alors que nous pouvons produire ce minerai à \$15 la tonne au Canada.

Pourquoi faut-il que ce soient les Canadiens qui, en définitive, auront à acheter cet acier, aient à acquitter un coût aussi élevé? Tout simplement parce que le principe du profit retiré sur le capital investi signifie que l'on ne peut pas pousser quelqu'un à investir à moins qu'il ne soit assuré de réaliser des profits. Sauf, bien entendu, si vous voulez jouer au socialiste et le faire au double du coût normal.

Même si l'industrie minière est dans le marasme, monsieur l'Orateur, les problèmes ne sont pas insolubles. Les impôts sont trop élevés. La poule aux œufs d'or agonise. Tout un chacun tente de lui enlever le peu qu'il lui reste, mais avant de mourir, elle tente de se faufiler hors du pays dans l'espoir de récupérer ailleurs.

Il nous faut des solutions de toute urgence. D'abord, il faut mettre un terme à ces folles disputes entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour savoir qui va plumer l'oiseau. Deuxièmement, il nous faut de nouvelles méthodes de financement, ce qui relève de la responsabilité non seulement du gouvernement mais des sociétés elles-mêmes. Le remboursement à longue échéance ne présente pas de problème lorsque les taux d'intérêt sont bas et que les capitaux sont faciles à obtenir. Mais maintenant que les capitaux coûtent cher et que les coûts sont beaucoup plus élevés, les intérêts représentent 75

p. 100 du coût d'exploitation d'une mine à ses débuts. Le remboursement doit se faire rapidement.

J'ai abordé cette question à maintes reprises à la Chambre depuis quatre ou cinq ans, et même si ce problème existe depuis bien des années, il est devenu très grave. Aux termes de ma proposition, qui s'applique aussi bien à une personne qui s'achète une maison dans cette ville qu'à une grosse mine capitaliste de 150 millions de dollars, il faut rembourser l'argent rapidement et, de ce fait, ramener à un pourcentage plus normal les intérêts à payer, disons à 10 ou 15 p. 100 du coût total.

Troisièmement, nous avons besoin d'une politique nationale de développement. Il n'y a qu'un seul parti au Canada qui n'ait jamais dévié de l'un de ses objectifs premiers, et c'est le parti conservateur qui a une politique nationale de développement. Nous savons que le développement doit se faire sous la direction active d'un gouvernement, lequel doit tendre non pas à diriger des entreprises ni à acquérir des usines, mais à stimuler les affaires, surtout compte tenu de notre géographie, de la nature de nos marchés, et, par-dessus tout, de nos problèmes de transport.

Comme le Canada est un pays nordique, il nous faut tenir compte du facteur qualité de la vie qui est très important dans le développement de l'industrie minière. Quand j'interroge l'avenir de mon pays, monsieur l'Orateur, je vois que nous aurons au moins quatre nouveaux complexes industriels en plus du formidable complexe que nous connaissons actuellement et qui s'étend depuis les Cantons de l'Est du Québec jusqu'à Sarnia et Windsor. Ces nouveaux complexes industriels seront constitués des provinces de l'Atlantique; de la région nordique des deux côtés de la frontière Québec-Ontario à l'intérieur de la ceinture calcaire; de la région industrielle en forme de banane de l'Alberta et de la Colombie-Britannique qui s'appuie sur les terrains, les ressources et les marchés; et également du cordon Saskatchewan-Manitoba qui s'appuie sur les terrains, les cours d'eau et le reste.

Je ne suis pas ici pour donner une leçon de planification à la Chambre, monsieur l'Orateur. Je tiens tout simplement à exposer ma meilleure preuve sous la forme d'un exemple. Je tiens à conclure mon intervention dans ce débat non pas sur une note de pessimisme à l'égard des mineurs qui ont été licenciés; cela va continuer peu importe les mesures que prendra le gouvernement. C'est la faute du gouvernement et de la double taxation dont j'ai parlé.

Il y a environ une semaine, j'ai interrogé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) à ce sujet, et il m'a répondu qu'il savait bien que les charges fiscales étaient plutôt lourdes et que les taux étaient trop élevés, mais que le fédéral n'imposait pas autant que les provinces. Il n'a même pas répondu à ma question, monsieur l'Orateur. Or, quand on obtient des réponses aussi sottes, que devons-nous penser du calibre du gouvernement que nous avons? Mais tout cela retombe aujourd'hui sur le dos des mineurs. Ce sont eux qui paient la facture et ils en sont au même point que les agriculteurs qui ont appris à leurs dépens que c'est toujours les mêmes qui paient, depuis 50 ans. Cette fois-ci, les mineurs leur donnent la main.

• (1632)

Pour conclure, j'aimerais à l'aide d'un exemple, vous présenter un tableau de l'avenir. Je prendrai le fer comme exemple.